



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE CHAPAIS**

**COMTÉ UNGAVA**

**Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 22 mai 2003 à 19h30 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :**

**Monsieur le maire :** Jacques Bérubé

**Madame la conseillère :** Madeleine Devin

**Messieurs les Conseillers :** Gilles Lachance  
Pascal Dion  
Gilles Gamache  
Christian Breton

**Secrétaire-trésorier :** Daniel Dufour

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. le maire souhaite la bienvenue à la population.

03-05-051

2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la conseillère Madeleine Devin  
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

**QUE** l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé tout en ajoutant les points suivants :

12- Résolution – mandat – Les Laboratoires S.L. inc. – étape 3 de la recherche en eau souterraine

13- Résolution – autorisation – appel d'offres publics relatif à la construction de puits de pompage

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

03-05-052

3.- **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 8 AVRIL 2003**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance  
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 8 avril 2003 soit et est accepté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

03-05-053

4.- **ADOPTION DES COMPTES – AVRIL 2003**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance  
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

**QUE** la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions d'avril 2003 s'élevant à 166,009.47\$ et la liste des comptes à



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

payer du même fonds relativement à la même période s'élevant à 27,942.19\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

**QUE** la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

03-05-054

5.- **RÉSOLUTION – RENOUELEMENT – ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS – SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de services aux sinistrés entre la Ville de Chapais et la Société canadienne de la Croix-Rouge est arrivée à échéance en date du 26 mars 2003;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu d'une telle entente, la Croix-Rouge doit mettre à la disposition de la municipalité les ressources humaines disponibles et nécessaires pour offrir les services d'inscription, d'alimentation, d'accueil et d'hébergement des sinistrés en situation de sinistre;

**CONSIDÉRANT QUE** le prolongement de cette entente est souhaitable dans le contexte où la municipalité n'est pas à l'abri de catastrophes pouvant survenir sur son territoire et dans le contexte où les ressources humaines de la Croix-Rouge reçoivent une formation et un encadrement particulièrement adaptés aux exigences d'un tel mandat;

**CONSIDÉRANT QUE** la Croix-Rouge constitue un réseau bien structuré et que celle-ci dispose d'un imposant inventaire d'équipements humanitaires;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Mme la conseillère Madeleine Devin  
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

**QUE** la Ville de Chapais approuve les termes du projet d'entente de services aux sinistrés soumis par la Société canadienne de la Croix-Rouge en date du 16 avril 2003, entente valide pour trois (3) ans à partir de sa signature et suivant laquelle la municipalité aura l'obligation de ne rembourser à la Croix-Rouge que les coûts associés à l'aide apportée en matière d'inscription et de renseignements, d'alimentation, d'accueil, d'hébergement et d'habillement lorsque la municipalité met en branle son plan de sécurité civile municipal.

**QUE** M. Jacques Bérubé, maire, et M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer l'entente susmentionnée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

03-05-055

6.- **RÉSOLUTION – ADJUDICATION – CONTRAT VISANT L'ACQUISITION D'UN CAMION DE VIDANGES USAGÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a procédé à un appel d'offres par invitation en date du 30 avril 2003 pour l'acquisition d'un véhicule destiné à la cueillette des ordures;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions étaient recevables au bureau du secrétaire-trésorier jusqu'au 8 mai 2003;

**CONSIDÉRANT** la soumission déposée à savoir :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>véhicule</u>	<u>prix</u>
Camions Lague inc.	international 1996	62,000\$



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission est substantiellement conforme aux exigences du devis de soumission ;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion  
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

**QUE** la Ville de Chapais accorde le contrat d'acquisition d'un camion de vidanges usagé (international 1996 modèle 4900) à l'entreprise Camions Lague inc. pour la somme de 62,000.00\$ plus taxes;

**QUE** la Ville de Chapais emprunte au fonds de roulement la somme de 15,000.00\$ remboursable sur 2 ans;

**QUE** le solde soit et est payé suivant un contrat de location-achat et dont l'amortissement est fixé à 48 mois;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

03-05-056

7. **RÉSOLUTION – SIGNATAIRE AUTORISÉ – DEMANDE D'AGRÈMENT ET D'AUTORISATION D'AFFICHAGE – LIEU D'ACCUEIL TOURISTIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a entrepris des démarches afin que le kiosque touristique reçoive une accréditation comme bureau d'accueil touristique;

**CONSIDÉRANT QUE** cette démarche est devenue nécessaire en raison de la nouvelle Politique relative aux lieux d'accueil et de renseignements touristiques;

**CONSIDÉRANT QU'**il faut désigner un représentant dûment autorisé à signer les documents requis;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton  
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

**QUE** la Ville de Chapais autorise M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais la demande d'agrément et d'autorisation d'affichage

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

03-05-057

8.- **RÉSOLUTION – DON AUX ORGANISMES**

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs conférés aux municipalités selon l'article 28 paragraphe 2 de la Loi sur les Cités et Villes en matière de subvention à des institutions, sociétés, corporations ou associations;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt général des citoyens et citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Chapais des activités récréatives, artistiques, sociales, sportives et autres;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton  
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

**QUE** la Ville de Chapais approuve le paiement des sommes suivantes sous forme de subvention et don :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Association du hockey mineur (tournoi Inv.) 1,600.00\$  
Club de Curling Opémiska (location de salle) 230.05\$  
Corporation des loisirs de Chapais (Pêche en ville) 750.00\$  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

03-05-058

9.- **RÉSOLUTION – DEMANDE D'AUDIENCES PUBLIQUES DANS LA RÉGION 10 – PROJET EASTMAIN-RUPERT**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de construction de la centrale Eastmain-1-A et de dérivation de la rivière Rupert sera soumis à des consultations publiques sur les directives préliminaires menées conjointement par le COMEV et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale;

**CONSIDÉRANT QUE** ces audiences auront lieu à Montréal le 28 mai prochain ainsi que dans diverses communautés autochtones;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune audience publique n'est prévue à l'intérieur des villes enclaves de la région 10;

**CONSIDÉRANT QUE** les retombées environnementales et économiques d'un tel projet intéressent grandement les communautés allochtones qui en sont affectées plus directement que dans la région montréalaise;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Mme la conseillère Madeleine Devin  
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

**QUE** la Ville de Chapais demande la tenue d'audiences publiques sur les directives préliminaires à l'intérieur de la région 10 et plus spécifiquement à l'intérieur d'une des municipalités enclaves.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

03-05-059

10.- **RÉSOLUTION – DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LOTS AGRICOLES**

M. le maire Jacques Bérubé dénonce son intérêt sur la question et quitte la table des délibérations. M. Gilles Gamache, pro-maire, prend la présidence de la séance.

Après échange de divers points de vue, il est demandé que ce point soit reporté à une séance ultérieure de façon à permettre d'approfondir la connaissance du dossier.

M. le maire Jacques Bérubé reprend son siège de président d'assemblée.

03-05-060

11.- **RÉSOLUTION – PAIEMENT – LES LABORATOIRES S.L. INC. – RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a octroyé en date du 8 octobre 2002 un mandat à la firme Laboratoire S.L. inc. pour la recherche en eau souterraine;

**CONSIDÉRANT QUE** l'étape 2 concernant la réalisation de forages et de puits d'observation est maintenant complétée;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Mme la conseillère Madeleine Devin  
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**QUE** la Ville de Chapais approuve le paiement des honoraires encourus par la firme Les Laboratoires S.L. inc. au montant de 3,500.00\$ plus taxes suivant la facture no 19785 transmise en date du 16 mai 2003.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

03-05-061

12.- **RÉSOLUTION – MANDAT – LES LABORATOIRES S.L. INC. – ÉTAPE 3 DE LA RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'étape 2 de la recherche en eau souterraine est maintenant complétée et que les résultats confirment les possibilités d'exploitation d'une nappe d'eau souterraine;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de poursuivre l'évaluation de cette ressource aquifère;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Affaires Municipales (programme d'Infrastructures) a confirmé la pertinence de continuer avec l'étape 3 laquelle consiste en l'implantation de puits de pompage et en la réalisation d'essais de pompage;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache

Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

**QUE** la Ville de Chapais mandate la firme Laboratoires S.L. inc. pour la réalisation de l'étape 3 susmentionnée dont le budget de réalisation est fixé à 21,695.00\$ plus taxes suivant l'offre de services transmise en date du 22 mai 2003.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

03-05-062

13.- **RÉSOLUTION – AUTORISATION – APPEL D'OFFRES PUBLICS RELATIFS À LA CONSTRUCTION DE PUIITS DE POMPAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'étape 2 de la recherche en eau souterraine est maintenant complétée et que les résultats confirment les possibilités d'exploitation d'une nappe d'eau souterraine;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de poursuivre l'évaluation de cette ressource aquifère;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Affaires Municipales (programme d'Infrastructures) a confirmé la pertinence de continuer avec l'étape 3 laquelle consiste en l'implantation de puits de pompage et en la réalisation d'essais de pompage;

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion

Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

**QUE** la Ville de Chapais autorise un appel d'offres public pour l'octroi d'un mandat de construction de puits de pompage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Ministère du développement économique et régional (16 mai 2003)



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

### QUESTIONS DES CONSEILLERS

Mme la conseillère Madeleine Devlin se dit en défaveur du poste d'attaché politique dans la mesure où les conseillers ne participent même pas à l'élaboration du plan de relance. Elle félicite la corporation des loisirs et invite la population à contribuer à la levée de fonds bénéficiant à ladite corporation. Elle termine en mentionnant qu'elle est contre quelqu'un qui ne travaille que sur ses projets.

M. le conseiller Gilles Gamache invite la population à retirer les rims avant de disposer de leurs vieux pneus...

M. le conseiller Pascal Dion demande s'il est possible pour les citoyens d'obtenir une photocopie de résolutions du conseil.

M. le conseiller Christian Breton remercie ceux qui l'ont supporté et demande à la population de ne pas oublier les élections dimanche prochain.

M. le conseiller Gilles Gamache demande où est rendu le dossier de la piscine municipale.

### QUESTIONS DU PUBLIC

Précisions apportées au sujet du nouveau régime de protection des terres applicable en matière de changement de vocation

Demande d'informations relative à l'évolution du projet de site d'essais balistiques.

Demande d'informations relative à l'évolution du projet de parc récréatif pour les jeunes.

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M. le conseiller Gilles Gamache appuyée par M. le conseiller Christian Breton et faite

  
Jacques Bérubé  
Maire

  
Daniel Dufour  
Secrétaire-trésorier